# BONNE GESTION

### Des finances redevenues saines



### Pascal LEHONGRE

Président du Département de l'Eure

### Jean-Paul LEGENDRE

Vice-président en charge des affaires générales, des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'équilibre des territoires

#### Alfred RECOURS

Président de la 1ère commission

# Zéro augmentation d'impôts!

Depuis plus de 5 ans, malgré la progression des besoins sociaux, des investissements massifs et la création de nouvelles aides, le Département n'a pas augmenté la fiscalité pesant sur les Eurois.



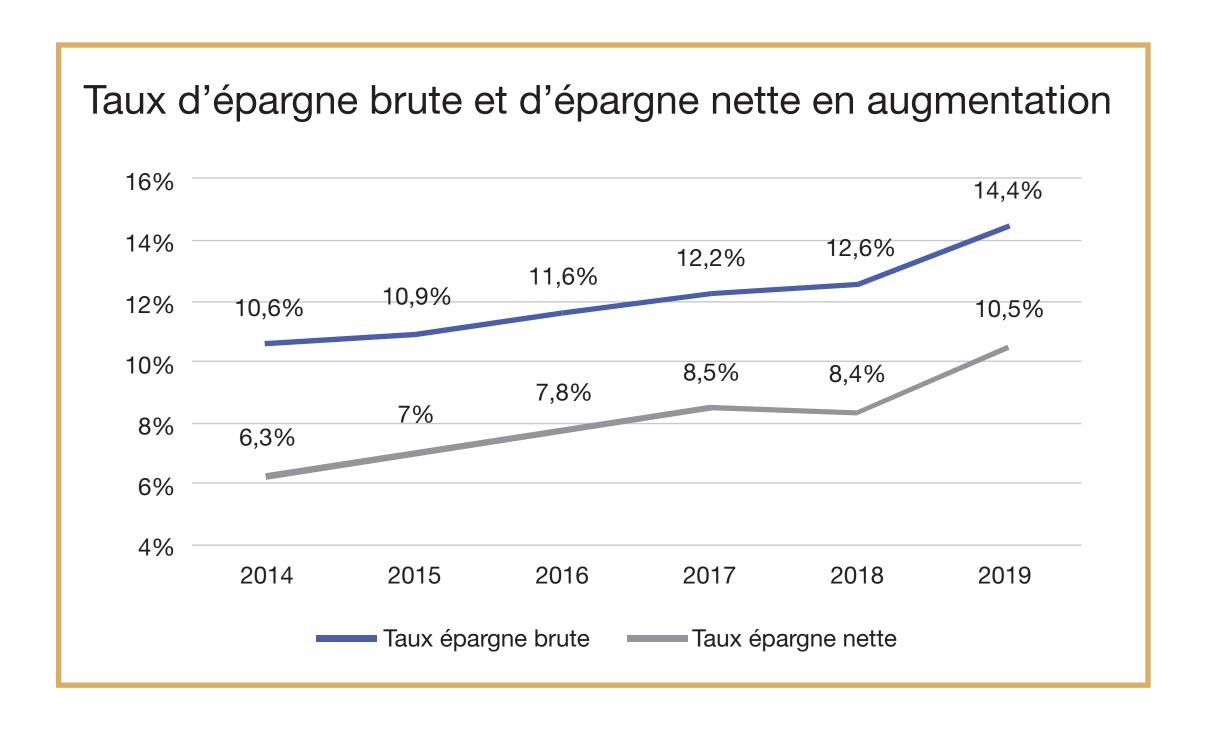
### DES DÉPENSES À LA LOUPE

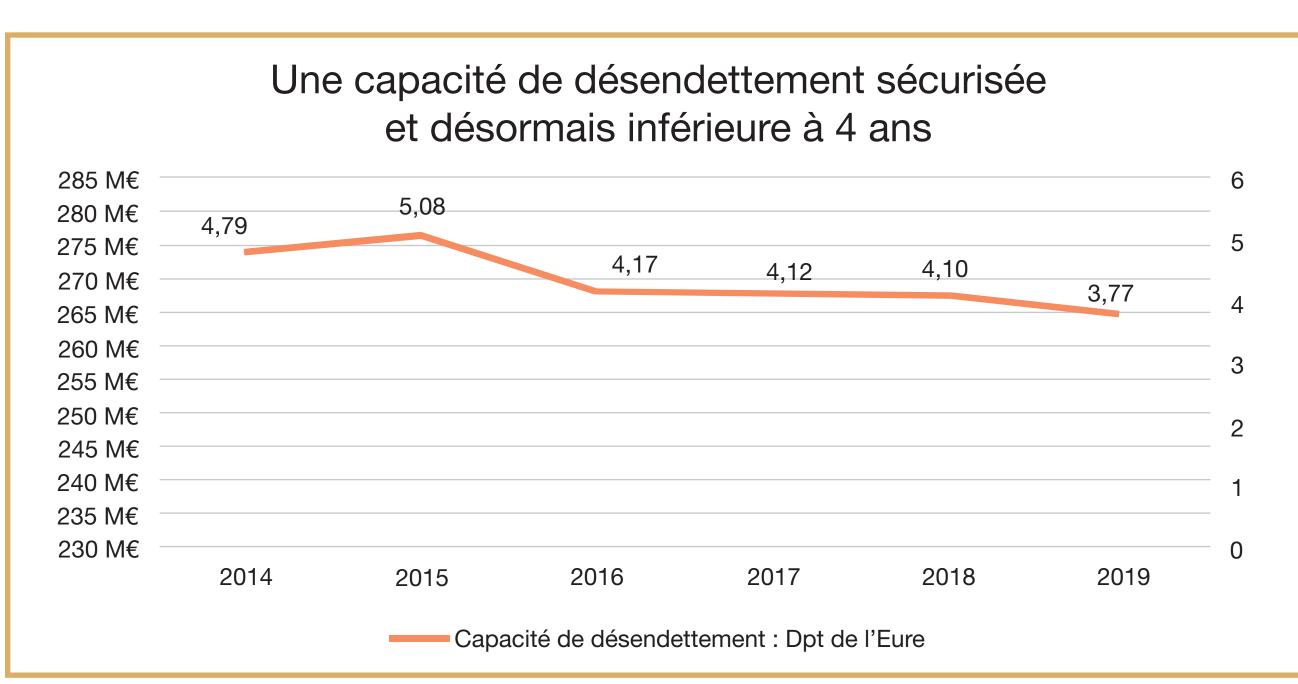
Chaque dépense fait l'objet, chaque année, d'un examen précis de son utilité et de son efficacité. Toutes les dépenses, mêmes modestes, sont réinterrogées.



Un niveau d'investissement historique!

PPI collèges de 210 M€ PPI routes de 125 M€ PPI EHPAD de 61 M€







L'agence de notation Moody's a attribué une note AA3 au Département sur sa capacité à rembourser sa dette.



L'Eure est le 2ème Département français à effectuer des émissions obligataires sociales et responsables. Le Département est noté comme « avancé » avec un score de 4,3 par Éthifinance du point de vue environnemental, social et de sa gouvernance.

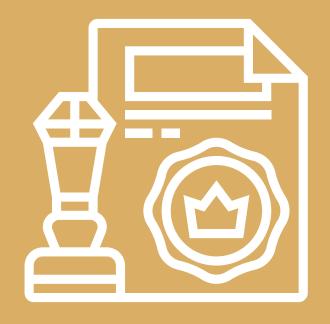
#### TAUX D'EMPRUNT PLANCHER

Avec sa note AA3, l'Eure offre une qualité de crédit unique pour un Département non francilien.

Elle est la **1** ère collectivité française à avoir emprunté à taux nul : 10 M€ à 0% en septembre 2019.

### <u>LE DÉPARTEMENT GARANT DE LA BONNE GESTION DES DENIERS PUBLICS</u>

Adopté en 2018, le plan de contrôle des organismes satellites permet de sécuriser la situation financière et organisationnelle des satellites et de maîtriser le risque auquel est exposé le Département.



Certification des comptes : un gage de qualité comptable et la garantie pour les Eurois de la fiabilité des comptes du Département.



1er janvier 2019 : la chaîne comptable 100% dématérialisée !



### UNE STRATÉGIE POUR LES GARANTIES D'EMPRUNT

Un nouveau dispositif qui, depuis 2017, permet de mobiliser cet outil financier au bénéfice de la réhabilitation des logements, la vitalité des centre-bourgs et la modernisation de l'hébergement des personnes âgées.

